



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

**Sous-certificat au certificat d'accréditation de
DEKRA Automotive SARL
N° 3/015**

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme d'inspection

**DEKRA Automotive SARL
Centre de contrôle technique
4, rue du Puits Romain - Z.A.I. Bourmicht
L-8070 Bertrange**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/CEI 17020 :2012**, la compétence pour effectuer les inspections de véhicules routiers reprises en annexe. Ce sous-certificat est en relation avec le certificat principal de DEKRA Automotive SARL. La présente accréditation, valable jusqu'au **29 avril 2024**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **29 avril 2019**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



1004312